

Commune de Champcevinel

Budget Participatif à Champcevinel

1^{re} édition

“ Faites éclore
de nouvelles idées ! ”



Imaginez.

Vous avez une idée pour Champcevinel et vous vous sentez pris d'une furieuse envie d'agir.



Mais comment faire germer cette graine ?

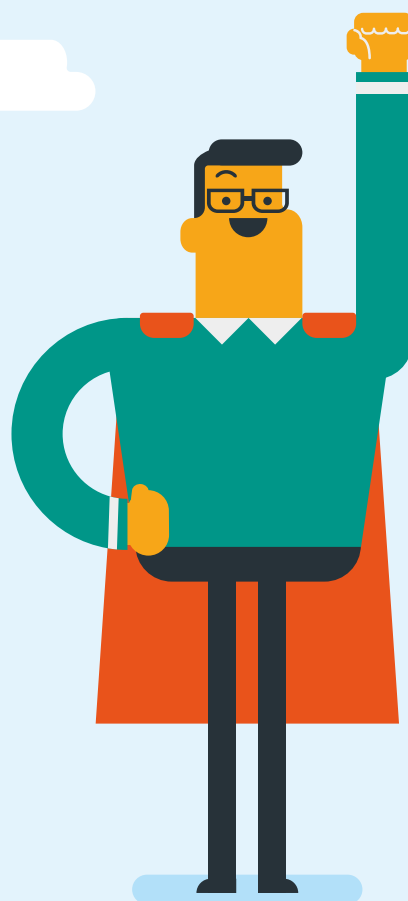
La commune de Champcevinel vous accompagne en proposant son premier budget participatif.

20 000 €*

C'est la participation de la commune de Champcevinel pour réaliser vos projets et passer à l'action !

**20 000 € au total qui pourront être répartis entre plusieurs lauréats.*

Voilà de quoi faire éclore de nouvelles idées !





Qui peut proposer une action ?

Tout résident de la commune, non-élu au Conseil Municipal, peut déposer un projet et participer au vote.

Les dossiers peuvent être déposés à titre individuel ou au nom d'un collectif (hors association loi 1901).

Aucun âge minimum n'est requis, les groupes d'enfants mineurs devront préciser le nom d'un adulte référent lors du dépôt de dossier.

Le nombre de projets proposés n'est pas restreint.

Quels types d'actions ?

Les propositions d'actions doivent s'intégrer à des thématiques importantes de la commune de Champcevinel.

Les actions doivent :

- agir en faveur de l'amélioration du cadre de vie ou du développement durable et de la solidarité.
- correspondre aux compétences de la mairie et relever du domaine public.
- servir l'intérêt général et ainsi profiter à l'ensemble des Champcevinellois, sans impact négatif sur les générations futures.
- concerner uniquement des dépenses d'investissement et ne pas générer de frais de fonctionnement trop élevés (recrutement, entretien...)

Comment proposer une action ?

Le projet doit être suffisamment détaillé (description, objectif, localisation précise, coût estimatif...) pour faciliter le travail d'expertise. Deux possibilités sont offertes pour déposer son projet :

- par mail : **budgetparticipatif@champcevinel.fr**
- en retirant un formulaire à l'accueil de la mairie

**Dépôt des dossiers
du 3 mai au 11 juin 2021**

Comment voter ?

- par mail : **budgetparticipatif@champcevinel.fr**
- en remplissant un **bulletin de vote** mis à disposition à l'accueil de la mairie, à la bibliothèque et à l'EAVS durant toute la période de vote. Les bulletins seront à déposer dans des urnes dont les emplacements seront précisés à l'ouverture des votes.

Les 6 commandements du porteur de projet



1 - Seul ou en collectif, tu agiras

J'ai une idée d'action pour Champcevinel, je suis seul ou membre d'un collectif pour la réaliser, la commune de Champcevinel finance les projets lauréats **dans la limite de 20 000€**.



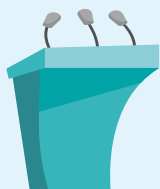
2 - Une aide à la présentation, tu auras

Pour réaliser mon action, je constitue un dossier en retirant les documents utiles auprès de la mairie de Champcevinel. Je peux être assisté pour constituer ce dossier. Mon dossier est à remettre **entre le 3 mai et le 11 juin**.



3 - Ton dossier, le comité examinera

Mon action doit respecter les **critères de recevabilité** du budget participatif de Champcevinel. Mon dossier sera examiné par un comité de pilotage.



4 - Ton action, tu présenteras

Un premier pas de fait ! Mon action respecte les critères de recevabilité du budget participatif de Champcevinel. **Je la présente aux habitants** dans le **courant du mois de juillet**.



5 - Pour ton action, on votera

Courant septembre, les habitants sont appelés à voter pour les actions proposées. Plusieurs dossiers peuvent être récompensés dans la limite de l'enveloppe de 20 000€ proposée par la mairie de Champcevinel.



6 - Le résultat, on annoncera !

Courant octobre, c'est la **proclamation des résultats**. Qui va participer à la construction du Champcevinel de demain ?

Pour toutes informations:

Mail : budgetparticipatif@champcevinel.fr
Téléphone : 05 53 03 86 86